

L'ÉPIGRAPHIE MUSULMANE EN ALGÉRIE

ÉTUDE SUR LE CORPUS

PAR MAX VAN BERCHEM

I

DÉPARTEMENTS D'ALGER ET DE CONSTANTINE

Le *Corpus des inscriptions arabes et turques de l'Algérie*, qui paraît dans la *Bibliothèque d'archéologie africaine*, sous les auspices du Ministère de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts, compte aujourd'hui deux fascicules. Le premier, consacré aux inscriptions du département d'Alger, est l'œuvre de M. G. Colin ; le second, qui renferme les inscriptions du département de Constantine, a pour auteur M. G. Mercier (1). Un troisième fascicule, réservé aux inscriptions du département d'Oran, sera publié bientôt, il faut l'espérer, par M. W. Marçais.

L'épigraphie musulmane de l'Algérie n'en est pas à ses débuts. Grâce au mouvement scientifique provoqué par l'occupation française, elle est née, avec ses sœurs d'Espagne et de Sicile, avant l'épigraphie de l'Islam oriental. Mais les travaux qu'elle avait inspirés jusqu'ici, disséminés dans divers mémoires et périodiques devenus d'un accès difficile, n'étaient ni complets, ni systématiques. Bien qu'ils aient rendus d'excellents services, le jour était venu de les remplacer par un recueil définitif, à la hauteur des dernières découvertes et de la critique actuelle.

Le recueil des inscriptions d'Alger comprend 211 épigraphes, dont 55, soit plus d'un quart, étaient encore inédites. Pour les autres, M. Colin

(1) *Corpus des inscriptions arabes et turques de l'Algérie* : I. *Département d'Alger*, par G. Colin ; II. *Département de Constantine*, par G. Mercier. Paris, Leroux, 1901 et 1902.

a mis à profit les travaux de ses prédécesseurs, notamment ceux de Devoulx, mais ici encore, son travail est entièrement original. Il a pris soin de revoir lui-même tous les textes conservés et sa critique s'étend jusqu'à ceux qui, dès lors, ont subi l'injure du temps ou bien ont entièrement disparu. Il suffit de comparer ses lectures avec celles de Devoulx pour saisir les progrès considérables qu'il a fait faire à l'épigraphie d'Alger ; ces progrès sont surtout sensibles dans le texte et la traduction des épigraphes turques, dont l'exégèse est la partie la moins heureuse des travaux d'ailleurs très méritoires de Devoulx.

Au point de vue *géographique*, ces inscriptions se répartissent ainsi : Alger, ville, musée et environs immédiats, 203 ; Cherchel, 6 (n^{os} 7, 177, 178, 205, 210, 211) ; Blida, 1 (n^o 163) ; Médéa, 1 (n^o 153). Ainsi, même en retranchant à la ville d'Alger une demi-douzaine de textes qui proviennent de l'extérieur (Médéa, n^{os} 56, 124, 154, Blida (?), n^o 144, Tâza, n^o 208), la plupart des inscriptions du recueil restent à l'actif de la capitale et de ses faubourgs. Bien qu'aucun des grands centres de l'Afrique mineure au moyen âge ne soit situé dans le département d'Alger, se peut-il que ce vaste territoire ne recèle plus aucun texte inédit ? Les découvertes récentes de M. Basset à Nédromah, dans une région très accessible, sembleraient prouver que la province algérienne n'a pas livré tous ses secrets. Dans un passage souvent cité, Ibn Khaldûn signale, sur le minaret d'une mosquée de Ouargla, une inscription sur pierre datée de l'année 626 de l'hégire, au nom du Hafsîde Abû Zakariyyâ (1). Dès 1875, il ne restait de cet édifice qu'un pan de mur en ruine, et cette épigraphe a probablement disparu depuis longtemps ; du moins eût-on désiré savoir si elle a fait l'objet d'une enquête récente et il est permis de regretter que l'auteur, dans sa préface excellente, bien qu'un peu courte à notre gré, ne signale pas les points qui pourraient être le but de nouvelles recherches.

Au point de vue *linguistique*, le recueil de M. Colin renferme 148 inscriptions arabes et 63 turques. Cette forte proportion d'épigraphes turques est un des traits saillants de l'épigraphie d'Alger, car le recueil de Constantine, on le verra tout à l'heure, n'en fournit aucune. L'épigraphie syro-égyptienne, beaucoup plus riche que celle de l'Algérie, est très pauvre en textes turcs, bien que l'époque ottomane y soit abondamment représentée, et dans les pays de langue turque, tels que l'Asie mineure et la haute Mésopotamie, les textes arabes, bien que frottés de turc, pour ainsi dire, sont encore très nombreux. Quelles sont les causes de ce

(1) Voir Ibn Khaldûn, *Histoire des Berbères*, trad. de Slane, III, p. 286 ; Cherbonneau, *Inscriptions arabes de la province de Constantine*, p. 75 ; Largeau, dans le *Tour du Monde*, 1881, II, p. 67.

phénomène d'autant plus frappant que la ville d'Alger, par son éloignement de la métropole ottomane, aurait dû, semble-t-il échapper davantage à son influence linguistique ? Il est certain qu'avant le régime inauguré par les Barberousse, Alger n'a jamais été ni une grande capitale politique, ni un centre important de culture. A la fin du XIII^e siècle, un voyageur arabe y cherchait en vain des savants distingués (1). Aussi la conquête ottomane n'y eut-elle pas à lutter, comme ailleurs, contre ces traditions littéraires profondément enracinées qui donnent une grande résistance à l'idiome indigène. Il semble bien, du reste, que la langue arabe eût pénétré moins à fond sur la côte algérienne, notamment à l'ouest, où l'élément berbère est resté prépondérant, que dans les plaines ouvertes de la Tunisie, où les invasions sémitiques ont été plus fréquentes et plus durables. Enfin, si l'on veut des causes plus immédiates à cette abondance des inscriptions turques d'Alger, il est permis de les chercher dans l'organisation même de la Régence, où le corps des janissaires, c'est-à-dire un élément foncièrement turc, malgré ses origines mêlées, prit bientôt la haute main dans la conduite des affaires publiques et fit toujours preuve d'une remarquable indépendance d'allures ; on y reviendra tout à l'heure en étudiant quelques inscriptions curieuses de cette époque. Quant à la langue, elle est en général incolore et souvent négligée ; l'auteur a pris la peine d'en relever les nombreuses incorrections et cette partie de son travail révèle un soin particulier. Ces négligences choquent d'autant plus que nombre de textes sont rédigés en ce style prétentieux qui s'étale, un peu partout, dans l'épigraphie de cette époque.

Au point de vue *historique*, le recueil de M. Colin révèle un autre fait bien significatif : sur les 211 textes qu'il renferme, on n'en compte que cinq antérieurs à l'époque ottomane. Le sixième, bien que daté de quelques années avant la conquête officielle du pays par les Turcs, appartient déjà, par le nom du titulaire, au nouveau régime. Tous les autres en relèvent directement, jusqu'au n° 166, où commence la série des textes non datés ; or ces derniers, à en juger par leur style et leur objet, appartiennent tous à la même époque, ainsi que deux des quatre textes datés de l'appendice. Les deux autres, postérieurs à la conquête française, ont été insérés à titre exceptionnel dans le recueil, qui s'arrête en principe à l'année 1830. Mais à l'opposé du phénomène linguistique de l'abondance des inscriptions turques, ce fait historique de la rareté des épigraphes anciennes n'est pas limité au département d'Alger. On le retrouve à Constantine et nous y reviendrons plus loin, dans un coup d'œil d'ensemble sur l'épigraphie musulmane de l'Afrique mineure.

(1) Voir 'Abdari, trad. Cherbonneau, dans *Journal Asiatique*, 5^e série, IV, p. 157.

Des cinq textes de la période arabo-berbère, le premier consacre l'érection de la chaire de la grande mosquée d'Alger, en 409 (1018) ; ce curieux vestige des débuts de l'époque hammadite, que l'abbé Bargès croyait détruit et que M. Colin nous a rendu, serait donc antérieur aux deux inscriptions qui passent généralement pour les plus anciennes de l'Algérie : celle de Nédromah, au nom de l'almoravide Yûsuf, publiée par M. Basset, et celle du mausolée de Sidi 'Uqbah, qu'on retrouvera tout à l'heure. Les deux suivantes sont les épitaphes de personnages inconnus. La quatrième, au nom du Ziyânide Abû Tâchfin, consacre la construction du minaret de la grande mosquée en 723 (1322-23) ; c'est la seule inscription du recueil qui donne le nom d'un souverain de la période arabo-berbère (cf. plus bas, page 473). La cinquième est l'épitaphe de Sidi 'Abd ar-rah'mân Tha'âlibi, mort en 873 (1468-69), qui se trouve dans la mosquée de ce célèbre saint.

Parmi les inscriptions de l'époque ottomane, plusieurs n'offrent, il faut bien l'avouer, qu'un très maigre intérêt, notamment les épitaphes anonymes et les formules pieuses dépourvues de tout indice historique, telles que les n^{os} 30 à 37, 110 à 116, 172 à 197 ; peut-être le recueil eût-il gagné à s'alléger de ces textes, dont il eût suffi de donner la liste. Après cette réserve, on doit reconnaître que l'épigraphie ottomane est plus intéressante à Alger qu'ailleurs, du moins en pays arabe. Parmi les inscriptions funéraires, qui forment le groupe le plus nombreux, on remarquera les épitaphes de H'asan Agâ, le lieutenant de Khair ad-dîn Barbe-rousse (n^o 11), de Khid'r Pacha (n^o 18), du dey 'Abdî Pacha (n^o 64), du dey Ibrâhîm Pacha (n^o 67), du dey Must'afâ Pacha, le parrain du faubourg d'Alger (n^o 132) ; ces épitaphes sont extrêmement sobres de renseignements sur les défunts.

Après les épitaphes viennent, par ordre de fréquence, les constructions militaires de tout genre : citadelle, tour, portes, enceintes, murs et fossé d'Alger (*burdj*, *h'is'n*, *qal'ah*, *bâb*, *sûr*, *s'arh'*, *dîwâr*, *khandaq*, *binâ'*), caserne (*dâr*, *binâ'*), magasins (*makhzan*), une poudrière (*bârût-khânah*, n^o 139) et une batterie (*tob-khânah*, n^o 38). Cette abondance des textes militaires, tout à fait inusitée dans les pays de langue arabe, relève certainement des mêmes causes que l'abondance des épigraphes turques, c'est-à-dire de la forte organisation de la milice et des deys d'Alger. Nous n'en voulons pour preuve que ces textes, si curieux et si rares ailleurs, relatifs à des restaurations et à des embellissements de chambrées de casernes (*odah*, *bait*, *makân*, n^{os} 76, 93, 94, 98, 101 à 103, 119, 140, 142, 162). En vouant leurs soins à la chambrée où ils avaient débuté dans la carrière des armes, comme simples janissaires, les fonctionnaires de la régence affichaient ouvertement leurs humbles origines, au profit de leurs jeunes camarades, et témoignaient ainsi de cet esprit de corps

qui fit toujours, en dépit de ses lamentables défaillances, la force du régime militaire d'Alger.

Après les constructions militaires viennent les édifices ou parties d'édifices civils, palais ou maisons (*dâr, binâ', kyochk, bâb, dirgâh*), une école (*maktab*, n° 54), un pont (*qanl'arah*, n° 65), une arène (*mîdân*, n° 97), une ville entière (*baldat*, n° 208), enfin toute une série de fontaines publiques (*'ain, sabîl, djechmah*), dues pour la plupart aux deys 'Alî Pacha (1754-1766), H'asan Pacha (1791-1798) et H'usain Pacha (1818-1830).

Les monuments religieux ne viennent qu'en quatrième rang : mosquées (*djâmi', masdjid, maqâm, binâ', âthâr*) et parties de mosquée, minaret (*manâr*, n° 4) et chaire (*minbar*, n°s 1, 210). Ce fait exceptionnel dans l'épigraphie musulmane, où les inscriptions religieuses occupent toujours la première place après, parfois avant les funéraires, semble se rattacher à la même cause de la prépondérance du régime militaire des agâs, du diwân et des janissaires.

Signalons enfin, comme n'appartenant à aucune catégorie architecturale, deux décrets (n°s 48 et 49) et les textes sans objet précis.

En somme, l'intérêt *archéologique* des épigraphes d'Alger n'est pas considérable, soit parce qu'elles donnent peu de renseignements sur les édifices qui les portent, soit parce que la valeur de ces derniers est assez maigre. Signalons toutefois, dans cet ordre d'idées, la mention fréquente de l'architecte du bâtiment ou du graveur de l'inscription (n°s 1, 20 à 23, 29, 32, 46, 47, 69, 116, 129, 209).

En revanche, l'épigraphie d'Alger fournit quelques indices précieux à l'histoire de la Régence. Les textes les plus anciens mentionnent les deux Barberousse, Arûdj et Khair ad-dîn (n°s 7 à 9, 11), puis divers pachas et saints d'Alger. La prépondérance de l'odjaq dans l'administration locale se fait jour, dès le début du XVII^e siècle, dans le n° 22, où l'on voit un pacha restaurer la porte de son palais *avec le consentement de ses soldats* (*bi-wafq 'askar hâdhâ*, proprement *d'accord avec eux*), dans le n° 23, provenant d'une caserne bâtie par un autre pacha *avec l'autorisation de la milice* (*'an idhn al-'askar al-mans'ûr*), dans le n° 38, où cette milice prend part, avec un autre pacha, à la construction d'une batterie, dans le curieux n° 48 qui proclame, *avec l'autorisation du corps entier de la milice*, un arrêté pris peut-être par elle-même, en tout cas par le diwân, relatif à la succession en deshérence des soldats morts ou capturés à la guerre sainte, dans le n° 49, où cette même milice, ou du moins le diwân émané d'elle, menace du supplice les beys prévaricateurs. Cet arrêté, provoqué par la fuite du bey de l'Est, emportant les fonds destinés à la solde des janissaires, trahit l'arrogance que la milice, dès lors toute puissante, affichait à l'égard des représentants officiels du sultan. Or, en cette année 1711 précisément, le dernier pacha délégué de Constantinople se

voyait fermer l'entrée du port d'Alger par le dey, qui supprimait, ainsi de fait la suzeraineté déjà bien lâche de la Porte (1).

Cette révolution se reflète ailleurs dans l'épigraphie algérienne. Les premières inscriptions ottomanes sont souvent au nom des pachas représentants de la Porte, jusqu'au jour où le diwân des janissaires prend la haute main dans la direction des affaires publiques, c'est-à-dire vers le milieu du XVII^e siècle. Le n° 39, daté de 1670, mentionne encore un pacha dont le nom figure à peine dans l'histoire. La rédaction de ce texte est bien caractéristique : il s'agit d'un magasin à grains (*makhzan li-h'asfz az-zar'*) pour la milice, construit sous le gouvernement (*fî wilâyah*) d'Isma'il Pacha, mais avec l'autorisation de celui qui préside aux affaires du pays et des sujets (*bi-idhn al-wâqif 'alâ mas'âlih' al-bilâd wal-'ibâd*), 'Ali Agâ. Isma'il, c'est le représentant officiel de la Porte ; 'Ali, c'est l'agâ du diwân et de la milice ; dans les termes choisis par le rédacteur, l'intention est si claire qu'il est inutile d'insister. Même indice au n° 40 : 'Ali fait bâtir un fort du temps d'Isma'il. Dès lors, le pacha de la Porte disparaît de la scène épigraphique et fait place au dey d'Alger, nommé par les reïs ou les janissaires, qui se substitue d'abord au pacha nominal, ensuite au gouvernement éphémère du diwân et des agâs. Depuis le n° 40, toutes les inscriptions officielles sont au nom des deys d'Alger, jusqu'au dey H'usain, qui fut chassé par la France.

L'indépendance des janissaires explique encore deux faits connexes révélés par les inscriptions d'Alger ; nous voulons parler de la place très restreinte qu'y tiennent, d'une part, les beys provinciaux, de l'autre, le suzerain nominal. On sait que les beys de province représentaient le gouvernement dans les trois circonscriptions administratives de l'Ouest, du Sud et de l'Est. Ces beys ne figurent que dans cinq inscriptions (n°s 49, 98, 102, 124, 153), dont l'une, le n° 102, est au nom de Muh'ammad, le célèbre bey de l'Ouest qui reprit Oran aux Espagnols en 1791. Après tout, cet effacement des beys provinciaux s'explique assez bien, puisqu'aucun d'eux ne résidait à Alger même. Plus significative est l'indifférence témoignée à l'égard du suzerain nominal, qui n'est mentionné que dans sept inscriptions (n°s 9, 20, 21, 23, 26, 38, 50). Encore trois d'entre elles ne le désignent-elles même pas par son nom propre ; elles se bornent à rappeler son existence par un titre générique. On remarquera d'ailleurs que tous ces textes datent du régime ottoman direct, à l'exception du n° 50, la seule épigraphie où un dey d'Alger se souvienne du sultan de Constantinople ; or ce souvenir, on le verra tout à l'heure, n'est point un hommage spontané, car il s'explique par un motif politique précis.

De toutes les branches de l'histoire, la *diplomatie* est peut-être celle

(1) Voir E. Mercier, *Histoire de l'Afrique septentrionale*, III, p. 337.

qui tire le plus grand profit de l'épigraphie. Les inscriptions officielles étaient rédigées dans les chancelleries d'État et les titres innombrables qu'elles renferment sont des documents précieux pour l'étude des institutions, qui s'effacent trop souvent, dans les sources manuscrites, derrière les faits de guerre et les noms de dynastie. Cette observation ne se borne pas aux titres de fonction proprement dits, dont la valeur documentaire s'explique d'elle-même; elle s'étend aux titres purement honorifiques et aux eulogies, c'est-à-dire aux formules de louange et de bénédiction, qui reflètent de mille façons les tendances religieuses, politiques et sociales des souverains, des représentants de l'État et des corps constitués, leurs prétentions affichées, sinon toujours leur pouvoir de fait, en un mot, leur programme de gouvernement.

Mais la titulature, produit de la hiérarchie dans les grands états centralisés, répugne d'instinct aux races indépendantes, nomades ou demi-sauvages. Si l'on jette un coup d'œil sur l'épigraphie musulmane, on verra que la titulature a pénétré dans l'Islam par la voie des deux grandes monarchies aux dépens desquelles la conquête arabe a fondé le califat: Byzance et la Perse. Si l'influence byzantine est plus faible, c'est qu'elle ne pouvait agir directement que sur la race arabe, dont l'esprit démocratique était peu favorable au développement des titres. En vrais rois arabes, les califes omayyades fixés à Damas ont toujours été très sobres de formules officielles; c'est aux Abbassides qu'était réservé l'essor de la titulature musulmane (1). Installés à Bagdad et bientôt imbus d'idées persanes, ils font revivre les vieilles traditions de titulature iranienne, adaptées aux institutions musulmanes, et les répandent dans tout l'Orient, où les empires fondés sur le démembrement du califat les reprennent à leur profit. C'est à la chancellerie des Seljoucides à Bagdad, sœur et rivale de celle du califat, que remonte ce style foisonnant des diplômes et des actes officiels dont héritent les autres empires seldjoucides et les Atâbeks, puis les Ayoubites et les Mamlouks. Sous l'influence de l'Égypte, ce vieux foyer de hiérarchie et de centralisation, la titulature prend des proportions fantastiques. Les manuels diplomatiques rédigés par la chancellerie du Caire sous les Mamlouks montrent qu'à cette époque, le protocole des souverains indigènes et étrangers, des alliés, des vassaux, des protégés et des innombrables fonctionnaires du royaume égyptien était réglé par un code aussi touffu, aussi compliqué

(1) Voir Ibn Khaldûn, *Prolégomènes*, trad. de Slane, I, p. 464; Goldziher, *Muhammedanische Studien*, II, pp. 31 et suiv., 53 et suiv.; van Berchem, dans *Zeitschrift des deutschen Palaestina-Vereins*, XVI, pp. 91 et suiv., et *Corpus inscriptionum arabicarum* (cité C I A), I, *passim*, avec la liste des inscriptions omayyades connues, p. 694, n. 1.

que la grammaire arabe et dont le maniement exigeait des années d'étude (1).

La conquête ottomane vint porter la hache dans ce taillis diplomatique. Les titres n'étant que l'ombre du pouvoir, on n'en abuse le plus souvent que pour se donner l'illusion d'une puissance qu'on a perdue ; or, les nouveaux conquérants étaient assez forts pour s'en passer. Mais l'habitude en était tellement invétérée en Égypte et dans l'Asie antérieure, qu'ils ne disparurent pas entièrement. Bien que plus sobres de titres, les inscriptions ottomanes en ont conservé beaucoup d'anciens, sans parler des nouveaux, en rapport avec l'organisation du nouvel empire.

Ces réflexions générales ont pour but d'expliquer la pauvreté de la titulature dans l'épigraphie algérienne. D'une part, l'Afrique mineure est fort éloignée des grands centres hiérarchiques, notamment de la Perse, et les titres ne pouvaient guère fleurir au sein de ce mélange de nomades arabes et de demi-nomades berbères, foncièrement indépendants et plus doués pour la vie religieuse que pour la grande organisation politique. Dès l'époque arabo-berbère, la titulature y fut plus sobre et plus libre, moins réglementée, et plutôt religieuse que politique ; on peut s'en assurer en étudiant à ce point de vue les inscriptions et les monnaies. D'autre part, l'épigraphie d'Alger et de Constantine date en très grande partie de l'époque ottomane, qui marque, on vient de le voir, une détente dans l'abus des titres, du moins des titres d'honneur, peut-être parce que les Turcs, doués de moins d'imagination que de sens pratique, ont préféré la réalité du pouvoir aux jouissances plus littéraires des formules. La maigre titulaire fournie par l'épigraphie d'Alger paraît à peine obéir à des règles précises, à part les titres de grade et de fonction proprement dits.

Les *eulogies*, plus rares et plus uniformes qu'en Orient, semblent d'autant moins soumises à des règles de hiérarchie que même en Orient, elles ne le sont plus guère à l'époque ottomane. Les titres *califiens* y sont naturellement très rares, puisque les souverains arabo-berbères, dont la plupart ont prétendu au califat (2), sont à peine représentés ici. Le Ziyânide Abû Tâchfin porte le titre dynastique *amîr al-muslimîn* (n° 4), titre fré-

(1) Voir *CIA*, I, pp. 209 et suiv., 412 et suiv., 440 et suiv. et *passim*.

(2) Les prétentions califiennes sont beaucoup plus fréquentes chez les dynasties occidentales qu'en Orient, peut-être parce qu'elles répondent au génie des musulmans du Magreb, chez qui la tendance à confondre l'autorité religieuse et le pouvoir politique est plus marquée que chez les races turques d'où sont sorties la plupart des grandes dynasties de l'Orient ; voir Goldziher, *Introduction au livre de Mohammed Ibn Toumert*, p. 96. D'ailleurs, le califat abbasside, même au temps de sa plus pro-

quent dans les inscriptions des Ziyânides à Tlemcen (1). Beaucoup plus tard, à la fin du XVIII^e siècle, un personnage inconnu porte, au milieu d'une titulature bizarre qui tranche avec son époque et décèle comme des

fonde déchéance, y a toujours exercé un prestige plus puissant que dans le lointain Magreb, où les chefs d'État devaient être plus naturellement portés à se considérer comme le calife et par suite comme l'imâm religieux de leurs sujets. Aussi la doctrine de la légitimité de plusieurs imâms contemporains, qui, comme toutes les théories de droit public, consacre un état politique de fait, a-t-elle trouvé de nombreux adhérents parmi les juristes de l'Espagne et du Magreb; voir Ibn Khaldûn, *Prolégomènes*, I, p. 391. Cette double tendance se reflète aussi dans la titulature. En Orient, sous le califat de Bagdad et même après sa chute, alors que les pauvres califes abbassides du Caire n'étaient même plus reconnus par toutes les dynasties d'origine turque, turcomane ou mongole qui se partageaient alors la plus grande partie de leur ancien domaine, celles-ci ont rarement prétendu à des titres califiens. En effet, les nombreux titres en *amîr al-mu'minîn* portés par les souverains de ces dynasties et marquant leur situation, réelle ou fictive, vis-à-vis du califat, ne doivent pas être confondus avec le titre *amîr al-mu'minîn* lui-même, qui n'appartenait de droit qu'au calife. Nous insistons sur ce point, parce que plusieurs orientalistes, peu versés dans la titulature, ont été victimes de cette confusion. Si les derniers Mamlouks d'Égypte prennent exceptionnellement le titre d'*imâm*, c'est en vertu d'une autre théorie de droit public dont nous avons exposé ailleurs les rapports avec cette titulature; voir *CIA*, I, p. 46, et la *Zeitschrift* citée, XVI, p. 100, avec les sources citées. Les Ottomans eux-mêmes, qui prétendent à l'imamat, reconnaissent avoir hérité ce droit du dernier calife abbasside du Caire; voir d'Ohsson, *Tableau général*, petite éd., I, p. 270. Aussi les dynasties orientales qui voulaient prétendre au califat étaient-elles amenées, en vertu de la théorie de l'imâm unique, à se poser en *rivales* des Abbassides et par suite, à s'appuyer sur le seul principe assez fort pour légitimer cette rivalité, celui d'une origine *alide*. Ainsi les Fatimides de l'Égypte, les Assassins de la Perse, les imâms zaidites du Yémen, qui prennent tous des titres califiens imités de Bagdad. En Occident, où cet antagonisme était moins aigu, les prétentions califiennes n'étaient pas aussi nécessairement alides et quelques fondateurs de dynasties califiennes se sont contenté d'invoquer, pour satisfaire au préjugé généalogique, une descendance arabe ou coraïchite. Aussi les titres califiens y paraissent-ils en plus grand nombre et sous une forme plus variée qui en rend l'étude assez délicate.

(1) Voir Brosselard, *Mémoire sur les tombeaux des émirs Beni-Ziyan* et *Inscriptions arabes de Tlemcen*, *passim*; Marçais, *Les monuments arabes de Tlemcen*, *passim*, et les auteurs arabes sur les Ziyânides. Ajoutons toutefois que le titre *amîr al-muslimîn* n'est pas, comme *amîr al-mu'minîn*, proprement califien, car il fut donné d'abord à des généraux de Mahomet et les califes orientaux ne l'ont jamais porté. Bien plus, il fut affiché par des souverains qui reconnaissaient leur suzeraineté nominale, comme les Almoravides, les Houdides et le premier Nasride; sur ce

lambeaux de traditions anciennes, le titre *amîr al-mu'minîn*, qui fait pressentir un prétendant quelconque au califat, mais le nom du titulaire Abû 'Alî al-H'usain ne fournit aucun indice et la provenance du texte est inconnue. Ce même titre enfin, Abd el-Kader se l'adjuge en 1840 (n° 208). Le titre *imâm* n'a jamais de valeur politique et ne s'adresse qu'à des prêtres (n°s 5, 10, 24, 170); quant au titre *khalfah*, représentant, il désigne une fonction locale qui n'a rien à voir avec le califat, ainsi qu'on va le voir.

Les titres *souverains* sont un peu plus fréquents. Le sultan ottoman est appelé *sull'ân* (n°s 9, 21, 38, 50), avec quelques épithètes, parmi lesquelles il faut signaler celle de *mu'az'z'am* (n° 9), dernier vestige d'un titre jadis revendiqué par plusieurs dynasties, depuis les Seldjoucides jusqu'aux Ottomans, et qui fut la cause de luttes diplomatiques et militaires (1). Cette épithète, jetée ici au milieu de plusieurs autres, comme par hasard, montre bien que le rédacteur, ignorant les beautés du protocole, n'avait pas fait ses études dans une de ces chancelleries d'Orient qui tenaient lieu d'école des chartes, d'école des sciences politiques et de ministère des affaires étrangères. Les autres titres souverains des sultans ottomans, *khân* (n°s 26, 38, 50), *khâqân* (n° 50, sous la forme relative *khâqânî*) et *pâdichâh* (n° 23), sont trop familiers pour donner lieu à quelque observation (2). Quant au titre *maulânâ*, qui fut aussi souverain, il est devenu si banal qu'on ne peut en tirer aucun indice (3). L'épigraphie d'Alger

point, la numismatique est d'accord avec les auteurs. De même, les premiers Mérinides se contentèrent de ce titre tant qu'ils reconnurent le califat des Almohades et des Hafsides et ne lui substituèrent celui d'*amîr al-mu'minîn* qu'après avoir secoué leur suzeraineté. Cette opinion d'Ibn Khaldûn, *Prolegomènes*, I, pp. 461 suiv., semble confirmée par la numismatique et l'épigraphie mérinides, où le second titre ne figure que rarement et bien après la chute des Almohades, sur les monnaies et dans les inscriptions du Mérinide Abû 'Inân Fâris; nous y reviendrons ailleurs. Toutefois, en ce qui concerne les Ziyânides, les auteurs affirment leurs prétentions califiennes, basées sur une généalogie proprement alide, et cependant ils ne portent jamais que le titre *amîr al-muslimîn*, qu'il est permis dès lors de considérer comme califien. La seule exception que nous connaissions à cette règle est celle d'un type monétaire au titre *amîr al-mu'minîn*, attribué tantôt à l'un, tantôt à l'autre des deux Abû Tâchfin, sans preuve péremptoire. L'inscription d'Alger, la seule connue d'Abû Tâchfin I^{er}, paraît peu favorable à cette attribution, puisque ce prince y porte aussi le titre dynastique *amîr al-muslimîn*.

(1) Voir *CIA*, I, 687; M. Casanova a réuni sur l'histoire diplomatique du titre *sull'ân mu'az'z'am*, de curieux documents qu'il nous fera connaître un jour.

(2) Voir cependant plus loin, une observation au n° 23 du recueil.

(3) Voir *CIA*, I, index à ce mot.

l'attribue indifféremment au sultan (n^{os} 9, 20, 23) et à son représentant (n^{os} 8, 9, 11, 21, 23 *al-maulâ al-kabîr*, 39), puis au dey (n^o 52). Le titre de sultan lui-même est donné libéralement au représentant du sultan (n^{os} 8 et 9 à Khair ad-dîn, n^{os} 17, 22, 26 à divers pachas), puis aux deys (n^{os} 101, 108, 144, 151, 158, 160). Ce n'est plus qu'un terme banal sans valeur diplomatique, ainsi qu'il l'est depuis longtemps dans la littérature historique, où l'on appelle sultan maint souverain qui n'a jamais porté ce titre.

D'autre part, les représentants de la Porte et après eux les deys sont appelés *amîr* (n^{os} 7, 8, 14, 39, 43, 51, 54, 89, 146, 147), *wâlî* (n^{os} 67, 129, 130, 151, 158 à 160), *hâkim* (n^{os} 67, 72), *wazîr* (n^{os} 13, 127, 157), sans qu'on voie nettement s'il s'agit de titres ou d'épithètes banales. Seuls les titres militaires turcs ont une valeur précise, parce qu'ils désignent encore des grades. Celui de *pacha* est réservé aux représentants de la Porte, puis aux deys, qui sont rarement désignés comme tels (*day*, n^{os} 41, 50, 51); celui de *bey* n'est porté que par les beys provinciaux (*bak* et *bay*, n^{os} 49, 98, 102, 124, 153). Signalons encore, dans cette classe, *agâ* (n^{os} 11, 39, 161, 162) et *kâhiya* (n^o 161), enfin dans la catégorie des titres arabes mal définis, *sayyid*, appliqué aux deys et à divers personnages (n^{os} 23, 52, 68, 118, 128, 132, 136, 143, 161, 164), *chaikh* (n^{os} 5, 19, 24, 44), *qâ'id* (n^{os} 7, 199) et *charîf* (n^{os} 10, 205, 209), ce dernier désignant sans doute des descendants du Prophète, bien que son histoire diplomatique offre d'autres applications.

Les janissaires sont désignés par le terme collectif de milice (*'askar*, n^{os} 17 au pluriel, 20, 22, 23, 26, 39, 48); on trouve aussi *guzât* (n^o 16; 62), *djunâd* (n^o 21), *mudjâhidân* (n^o 104), mais nous n'avons relevé, à Alger du moins, ni *yenitchari*, ni *yoldach*. Quant aux reïs, il n'en est presque pas question (n^o 6, avec une orthographe déformée).

Les noms de charge proprement dits relèvent presque tous, comme les noms de grades, de l'administration turque. On voit figurer un *khazînah-dâr* ou *khaznadji* (n^{os} 53, 76, 93, 128, 142; cf. *CIA*, I, n^o 172), des *khôdjah*, notamment le *khôdjat al-khail* (n^{os} 126, 134, 154, 200), le *bait al-mâl* et son *sâh'ib* (n^{os} 48, 68, 105), des *khalîfah* (n^{os} 7, 11, 23), un *bâch defterdâr* (n^o 71), un *amîn al-bâdistân* (n^o 48), des *wakîl* (n^{os} 44, 63), des *'achdji* (n^{os} 94, 95, 101, 103), un *chaouch* (n^o 209) et jusqu'à un médecin (*tâbîb*, n^o 169). Enfin les architectes et les graveurs d'inscription signalés plus haut sont parfois désignés par les termes connus de *mu'allim* (n^{os} 21, 46, 47) et *sâh'ib* (n^o 69).

On sait que les chefs du pouvoir à Alger, pachas de la Porte et deys de la milice, avaient pour auxiliaires dans l'administration, outre les fonctionnaires, certains conseils parmi lesquels le *diwân*, formé par les chefs de la milice et présidé par un *agâ*, a joué parfois un rôle prépon-

dérant. Le *diwân* est rarement nommé dans les inscriptions d'Alger (n^{os} 17, 50), mais on devine son influence derrière la milice, dont le nom figure, on l'a vu, dans plusieurs épigraphes importantes.

Parmi les institutions qui ont laissé le plus de traces dans l'épigraphie, la plus connue est celle des *waqfs*, c'est-à-dire des biens de main-morte constitués pour l'entretien de certaines œuvres d'utilité publique. L'Afrique mineure a fourni, notamment à Tlemcen, quelques actes de *waqf* d'une réelle valeur; mais elle ne peut soutenir sur ce point la comparaison avec l'Orient, notamment avec la Syrie, où ces actes tiennent dans l'épigraphie une place considérable. Celle d'Alger n'en fournit qu'un exemple modeste, mais fort intéressant (n^o 101).

Constatons enfin la même infériorité dans le domaine des arrêtés administratifs, notamment des décrets d'abolition d'impôts, si nombreux en Syrie, plus rares en Égypte, et qui paraissent inconnus plus à l'ouest. Les deux seuls arrêtés fournis par l'épigraphie d'Alger (n^{os} 49 et 50) n'appartiennent pas à cette catégorie; ils n'en sont pas moins intéressants pour l'histoire de la Régence, ainsi qu'on l'a vu plus haut.

Au point de vue *paléographique*, la valeur du recueil d'Alger est assez restreinte, car il ne renferme que deux inscriptions du type coufique ou carré (n^{os} 1 et 2); toutes les autres sont du type *naskhi* ou arrondi, comprenant les deux variétés *charqi* ou orientale et *garbi* ou magrébine. L'extrême rareté des textes de l'époque arabo-berbère ne permettait pas de retracer l'évolution des caractères depuis l'invasion arabe jusqu'à la conquête ottomane, et cette insuffisance explique, mais sans la justifier entièrement à notre avis, l'absence complète de toute figure dans le volume de M. Colin. Parmi les inscriptions qui méritaient d'être reproduites soit en estampage, soit en photographie directe, signalons les deux coufiques n^{os} 1 et 2, la *ziyanide* n^o 4, dont une gravure bien nette, mais trop retouchée pour une étude critique, a paru dans *l'Histoire de l'Algérie par ses monuments*, illustrant l'article de M. Basset, à côté de l'inscription de Nédromah, enfin quelques ottomanes qui semblaient désignées, soit par leur valeur historique, soit par les problèmes de lecture qu'elles soulèvent, soit enfin par leur décoration artistique. Un choix restreint de fac-simile, pour lequel une demi-douzaine de planches auraient suffi, pouvait répondre à un triple but. Ils auraient fourni quelques points de repère à la paléographie générale, qui donne à son tour de précieux indices sur les courants civilisateurs au sein de l'Islam; on verra tout à l'heure, à propos de Constantine, qu'une épigraphe en apparence insignifiante prend une grande valeur quand elle est située, dans le temps et dans l'espace, à l'un des points de croisement des courants paléographiques. Pour la critique des textes, ils auraient permis le contrôle de certaines lectures

difficiles, notamment de ces notations bizarres dans les dates et les chronogrammes, dont l'épigraphie d'Alger est coutumière et que M. Colin, du reste, résout avec beaucoup de pénétration (n^{os} 100, 152, 154, etc.). Dans le domaine du style enfin, ils auraient illustré certains aspects des épigraphes que l'auteur signale avec un grand soin, mais pour lesquels aucune description ne peut remplacer la vue directe. Signalons, dans cet ordre d'idées, la forme et la disposition générale des textes, la division des lignes, souvent encadrées par des traits en relief, suivant une mode universelle à l'époque ottomane, les matériaux mis en œuvre, ce curieux procédé, peu répandu dans l'Orient, qui consiste à couler les lettres en plomb dans des creux préparés d'avance (1), enfin les motifs d'iconographie et de décoration linéaire qui rehaussent un grand nombre d'épigraphes (n^{os} 38, 96, 133, 143, 150, etc.).

La lecture attachante du volume de M. Colin nous a suggéré quelques observations de détail que nous lui demandons la permission de soumettre à sa bienveillante appréciation.

N^o 2, p. 3 et *passim* : L'orthographe épigraphique du mot *ابن* *fil*s, qui s'écrit indifféremment avec ou sans alif prosthétique, soit au début, soit au milieu des lignes, en Orient comme en Occident, est un de ces cas très nombreux où les lapicides se soucient peu des règles étroites de la grammaire, même aux bonnes époques littéraires.

N^o 3, p. 4 : *Al-'abd al-faqr li-rah'mat...*, *le serviteur humble devant la miséricorde...* La même formule se retrouve à Constantine (n^o 10), où M. Mercier traduit, de plus près, *le serviteur qui aspire à la miséricorde*. En effet, *iftaqara ilâ* signifie proprement *avoir besoin de, être avide de*, et l'épigraphie syro-égyptienne, qui emploie très souvent cette formule et ses variantes, dit plus correctement : ... *al-faqr ilâ*...

Pages 5, 8 et *passim* : Les erreurs de férie sont fréquentes en épigraphie ; cf. *CI* 4, I, pp. 44, n. 2 ; 117, n. 1 ; 149, n. 2. Les unes sont apparentes et s'expliquent soit par l'emploi du calendrier dit astronomique, qui retarde d'une férie sur le calendrier religieux, soit par le fait que le jour arabe, commençant au coucher du soleil, est à cheval sur deux jours solaires. Pour des erreurs de plus d'une férie, il est permis de supposer une faute de graveur dans le quantième, vu la similitude graphique des chiffres ordinaux *ثاني, ثالث, ثامن*, etc. Toutefois, cette explication nous paraît aussi arbitraire qu'insuffisante et l'on nous permettra de retrancher notre ignorance derrière la conclusion d'un savant mémoire dont l'auteur était à la fois un arabisant et un chronologiste distingué : « Tout ce qui

(1) Voir la préface, p. VI, et un grand nombre d'inscriptions.

précède prouve qu'en fait de chronologie musulmane, *hormis la férie, il ne faut compter sur rien* » (1).

N° 4 : La formule assez bizarre employée pour la date et qui commence à la ligne 3 par les mots *fî muddah, dans un délai*, se retrouve dans l'épigraphie égyptienne, sous des formes un peu différentes et plus correctes au point de vue grammatical, bien qu'elles datent de plus basses époques (?). Quant à l'orthographe نادى pour نادى, même n°, l. 5, elle est fréquente en épigraphie, même dans les bons textes. Plus anormale est la forme *dhû qa'dah* sans l'article, l. 3, qu'on trouve assez souvent, il est vrai, dans l'Afrique mineure, notamment à Tlemcen (3), mais que nous ne nous souvenons pas d'avoir relevée dans l'épigraphie orientale, du moins avant l'époque ottomane, alors que le mois de *muh'arram* y figure avec ou sans l'article (4).

Après avoir signalé les pommes de métal fixées au sommet du minaret, l'épigraphe ajoute : « La lune du firmament m'a fait face et m'a dit : Salut à toi, deuxième lune ! » Peut-être ces mots font-ils allusion au croissant de métal qui formait souvent, avec les pommes, le couronnement des minarets, du moins en Égypte ; il serait intéressant de savoir si ces accessoires existent encore. En dépit de ses prétentions littéraires, ce texte trahit tant de négligences, à une époque où la dynastie ziyânide, malgré ses défaillances politiques, brillait encore d'un vif éclat à Tlemcen, que l'on est tenté de croire à l'opinion peu favorable du voyageur 'Abdârî sur l'état de la culture scientifique à Alger dès le XIII^e siècle.

N° 6, p. 11 : La césure d'un mot enjambant d'une ligne à la suivante est fréquente dans l'épigraphie orientale, même dans les textes soignés. A la fin du commentaire de cette inscription, il y a une erreur de concordance entre les années hégiriennes et chrétiennes. Apparemment, ce sont les dates chrétiennes 1569 et 1582 qui sont exactes (5).

N° 7 : Cette curieuse inscription soulève un petit problème de titulature. Le fort a été bâti par un qâ'id, sous le gouvernement (*fî khilâfah*) d'Arûdj Barberousse, en 924 (1518). Dans un grand nombre d'inscriptions orientales, les noms de charge, notamment ceux en *fa'alah* et *fi'alah*,

(1) Voir Sauvaire et de Rey-Pailhade, *Sur une mère d'astrolabe arabe* p. 122.

(2) Voir *C I A*, I, index à *muddah*.

(3) Avec *dhû h'idjdjah* ; voir Brosselard, *Tombeaux des Beni-Zeïyan*, n°s 1 et 10 ; *Inscriptions de Tlemcen*, n° 1 et *passim* ; Marçais, *Six inscriptions arabes de Tlemcen*, n° 2, Bargès ; *Tlemcen*, p. 431, etc.

(4) Voir *C I A*, I, index à *muh'arram* ; Clermont-Ganneau, *Recueil d'archéologie orientale*, I, p. 245

(5) Du moins, ce sont celles qui figurent dans E. Mercier, *Histoire de l'Afrique septentrionale*, III, pp. 141 et 160.

ont le même sens administratif que les titres de charge correspondants : *fî wilâyah* d'un tel signifie que le personnage nommé était *wâlî*, c'est-à-dire qu'il remplissait à ce titre une fonction précise appelée *wilâyah* ; de même, *fî tawallî*, un tel étant *mutawallî*, *fî niyâbah*, un tel étant *nâ'ib*, *bi-ichârah*, un tel étant *muchâr*, *bi-mubâcharah*, un tel étant *mubâchir*, *fî naz'ar* ou *naz'arah*, un tel étant *nâz'ir*, chacun de ces termes désignant, sous divers régimes, des fonctions parfaitement déterminées (1). Si cette règle s'applique à l'inscription de Cherchel, *fî khalâfah* signifie ici que Barberousse était *khalîfah*. Or, dans l'administration ottomane de l'Afrique mineure, ce titre désigne soit le pacha, représentant du sultan de Constantinople (n° 23), soit les lieutenants ou représentants des pachas et des beys gouverneurs de province (n° 11 et recueil de Constantine, n° 50). Ce dernier sens étant inapplicable à Barberousse, il faut admettre que l'inscription le désigne ici comme *khalîfah* du sultan ; dès lors, il est permis de se demander si l'hommage de la Berbérie au sultan Salîm, que les historiens attribuent à son frère Khair ad-dîn (?), ne remonterait pas à Arûdj lui-même. Cette conclusion serait assurée si l'épigraphe donnait à ce dernier le titre même de *khalîfah* ; mais comme il n'est pas certain que le terme employé ici ait la valeur précise du nom de charge correspondant, il est peut-être plus prudent de traduire librement avec M. Colin sous le gouvernement de l'émir Arûdj.

N° 8 : Le titre de sultan porté par Khair ad-dîn, dès 1520, c'est-à-dire peu après son hommage au sultan Salîm, qui l'avait nommé beylerbey d'Afrique, avec droit de monnaie, ce titre soulève un problème analogue : le second Barberousse le tenait-il de Constantinople ou l'avait-il pris de lui-même ? On serait tenté de croire à cette dernière alternative, car dans l'inscription suivante, datée de 1534, le titre de sultan donné à Khair ad-dîn est accompagné d'épithètes honorifiques parmi lesquelles figure celle de *mu'az'zam*. Bien que cette épithète, on l'a vu plus haut, n'ait plus alors sa valeur diplomatique primitive, il paraît peu probable que la chancellerie impériale eût délivré à un simple représentant un titre souverain si distingué. On remarquera toutefois qu'en 1534, Khair ad-dîn venait d'être nommé capitan-pacha par le sultan Sulaimân (3). Pour l'eulogie *ballagahu Allâh aqsâ sâlihî* rimant avec *rasûlihî*, cf. C I A, I, n° 325. Le nom de mois *djumâda* est ici au féminin, d'accord avec la grammaire, tandis qu'en Orient, du moins avant l'époque ottomane, ce nom est presque toujours masculin. L'épigraphie de l'Afrique mineure le

(1) Voir *Journal Asiatique*, 9^e série, IX, p. 459.

(2) Voir E. Mercier, *op. cit.*, III, 24.

(3) V. E. Mercier, *op. cit.*, III, 34.

met aussi au masculin, mais en général sous la forme apocopée *djumâd*, qui d'ailleurs s'accorde aussi au féminin (1).

N° 9 : Pour l'eulogie qui termine l'inscription, cf. *CIA*, n° 158, 240.

N° 16 : Cette épigraphe datée de 1003 (1596-7) proviendrait de la caserne des janissaires dite *supérieure*. Or celle-ci, d'après le n° 23, a été bâtie en 1047 (1637), soit dix ans après la caserne des janissaires dite *inférieure* (n° 20), et l'auteur observe, p. 43, que les inscriptions fixent bien les dates respectives des deux monuments. Mais alors, comment un texte daté 1596 peut-il provenir d'un édifice bâti en 1637? En réalité, la *fondation* de la caserne supérieure doit être antérieure, non seulement à l'année 1637, mais même à l'année 1596, puisque l'épigraphe datée de cette année ne concerne qu'une porte. C'est ainsi du moins que l'entend Devoulx (2) et quelques mots d'explication sur ce point auraient donné plus de clarté au commentaire de ces textes.

N°s 23, 26, 39, 48 : Le terme *askar*, qui désigne habituellement, on l'a vu plus haut, la milice d'Alger, est suivi, dans ces quatre épigraphes, de l'épithète *mans'ûr*, dont la traduction par l'adjectif *victorieux*, bien qu'exacte au point de vue grammatical, ne rend pas entièrement le sens de ce terme. Observons d'abord que *mans'ûr* est ici *précatif* et signifie *qu'Allâh rende (l'armée) victorieuse (nas'arahu Allâh)*, de même que *mah'rûs* à la suite d'un nom de ville signifie *qu'Allâh la garde (h'arasahâ Allâh)* et non proprement *la bien gardée*, comme on traduit d'habitude. En outre, dans le royaume des Mamlouks, cette épithète a pris un sens diplomatique précis dont l'origine remonte peut-être à une époque antérieure : elle s'applique, d'une manière générale, aux institutions *militaires* du royaume, par exemple aux *forteresses*, et notamment à l'*armée* appelée *al-'asâkir* (ou *al-djuyûch*) *al-mans'ûrah*. Ce terme embrasse, au XV^e siècle du moins, non seulement le noyau de l'armée régulière, formé par la garde (*al-h'alqah al-mans'ûrah*), mais aussi les contingents réguliers fournis par les Arabes, les Turcomans, les Kurdes, les milices des villes, etc. (3). Ici, l'épithète *mans'ûr* est sans doute un vestige de cette institution, héritée probablement des Mamlouks par les Ottomans, et il serait intéressant de rechercher si elle a encore une valeur diplomatique quelconque, si elle distingue, par exemple, l'odjaq d'Alger, ou si elle embrasse la milice de tous les pachaliks et peut-être les contingents

(1) Voir les n°s 25 et 43 ; Brosselard, *Tombeaux des Beni-Zeïyan*, n°s 3 et 12 ; *Inscriptions de Tlemcen*, n° 1 et *passim* ; Bargès, *Tlemcen*, p. 436.

(2) Voir Devoulx, *Épigraphe indigène du musée d'Alger*, p. 65 en bas.

(3) Voir les chroniques et les manuels diplomatiques égyptiens, notamment Khalil Z'âhiri, éd. Ravaisse, pp. 102 et suiv. De même, l'épithète *charîf* y prend un sens analogue, voir *CIA*, I, index à *charîf* et *mans'ûr*.

auxiliaires fournis par les indigènes ; nous nous bornons à poser une question que nous laissons à de plus compétents que nous le soin de résoudre.

Le titre *khalîfah*, dans le n° 23, a déjà fait l'objet d'un commentaire (page 173). Quant à l'orthographe, *pâdichâh'* pour *pâdichâh*, elle nous paraît bien répondre au besoin de faire rimer ce mot avec *ifrâh'*, car la rime existe entre les deux hémistiches de tous les vers, et il n'est pas vraisemblable que l'aspirée persane, si faible à la fin d'un mot, se transforme en une gutturale. M. Colin relève l'extrême rareté de ce titre dans l'épigraphie d'Alger, qui désigne le sultan ottoman d'ordinaire par les titres de sultan, de khân et de khâqân. Cette observation s'applique aussi à l'épigraphie de l'Égypte et de l'Asie antérieure, où l'on n'a pas encore signalé, à notre connaissance, le titre de pâdichâh, tandis que ces trois titres et celui de châh tout court y sont très fréquents.

N° 30 : Les litanies du genre de celle-ci, signalées souvent sur les édifices de l'Ouest musulman, notamment en Espagne et à Tlemcen (1), sont peu usitées dans l'épigraphie monumentale de l'Orient ; mais on en trouve d'analogues sur un grand nombre d'objets d'art anciens d'origine orientale (ustensiles en cuivre) ou occidentale (produits céramiques).

N° 38, p. 62 : L'épithète *gâzî*, donnée ici au sultan ottoman, figure souvent, en effet, dans le protocole de ces souverains, mais son origine est beaucoup plus ancienne, car elle fait partie de ces titres *sunnites* popularisés par les champions musulmans des guerres des croisades et qu'ils léguèrent aux Mamlouks en Égypte et en Syrie, où les Ottomans en recueillirent les vestiges. D'ailleurs, les sultans ottomans n'en ont pas le monopole dans l'épigraphie d'Alger, qui donne plusieurs fois ce titre aux pachas et aux deys (n°s 38, 142, 144, 163), voire à des personnages moins distingués (n° 160). La même observation s'applique à l'épithète *al-mudjâhid*, qui fait partie du même cycle sunnite et que l'épigraphie d'Alger applique à des pachas (n°s 7 à 9), à un dey (n° 159) et à des personnages inférieurs (n°s 28, 160) (2).

Le marbre de cette épigraphe est orné de curieuses figures, notamment de deux oiseaux affrontés et perchés sur un if. En rapprochant cette observation du n° 152, dans lequel il est question des Trois (hypos-tases), des Sept (dormants) et des Quarante (pôles), et du n° 115, au nom des Sept dormants, l'auteur voudrait voir dans ces indices la preuve de la persistance des croyances mystiques au sein de l'odjaq d'Alger. Il

(1) Voir Marçais, *Monuments arabes de Tlemcen*, p. 253, n. 1.

(2) Voir CIA, I, index à *gâzî*, *mudjâhid* et *titres sunnites*. Le *djihâd* ou guerre sainte joue un rôle important dans l'épigraphie d'Alger ; cf. les n°s 50, 104, 107, 139, 155, 158, etc.

rappelle à ce propos que le corps des janissaires a été créé, au XIV^e siècle et par le sultan Murâd I^{er}, sous les auspices du célèbre Baktâch. Aucun de ces textes ne parlant de la milice même, il est permis de se demander si cet ingénieux rapprochement est assez fondé. Les croyances mystiques, ou du moins le jargon du mysticisme, étaient si répandues en Orient à l'époque ottomane qu'il peut sembler superflu de remonter jusqu'à l'Asie mineure et au XIV^e siècle pour en expliquer quelques traces dans l'épigraphie d'Alger, bien qu'une influence turque soit très plausible.

N^o 41, p. 68 : Quoique ce texte arabe soit très peu correct et trahisse un rédacteur turc, ainsi que l'observe M. Colin, la tournure *mah'rûsat al-djazâ'ir*, prise en elle-même, est conforme à la grammaire arabe, qui l'appelle *id'âfat as-s'ifah lil-maus'ûf*. On en trouve un exemple identique (*mah'rûsat al-qâhîrah*) dans une inscription de Saladin à la citadelle du Caire, rédigée certainement par un lettré du XII^e siècle, peut-être par un élève du qâdî Fâd'il ou du Kâtib 'Imâd ad-dîn, sinon par l'un même de ces deux secrétaires de Saladin (1). Bien que la langue de ces célèbres stylistes soit des plus difficiles, il faut convenir qu'ils possédaient à fond la grammaire arabe, qu'ils manient au gré de leurs jongleries littéraires.

N^o 47, p. 76 : Suivant l'auteur, les mots *al-h'is'n al-mubîn* désigneraient ici un *fort de surveillance* ; ses ingénieuses explications ne nous ont pas entièrement convaincu. Le sens fondamental de *mubîn* est *séparé, distinct*, de là *clair, évident*. Il est vrai que ce mot peut être actif : *qui sépare, distingue, rend clair, évident, qui s'exprime clairement* ; de là le sens *qui examine* du dictionnaire Bianchi, sur lequel l'auteur appuie son interprétation. Mais ce sens est lié à l'idée de clarté, non à l'idée de surveillance, et il nous paraîtrait plus prudent de laisser à *mubîn* son sens neutre et banal *apparent* (anglais *conspicuous*). Le fait que toutes les défenses d'Alger ont un haut commandement, suivant la méthode employée avant l'invention des armes à feu, et que ce fort était destiné à en protéger un autre, ne nous paraît pas de nature à faire rejeter cette interprétation plus simple, car les ouvrages militaires d'une enceinte ont toujours été établis de manière à se couvrir mutuellement.

N^o 48, pp. 77 à 80 : Dans l'expression *bait al-mâl al-muslimîn*, les deux premiers mots réunis, qui désignent, depuis les premiers califes, une importante institution musulmane, n'en forment pour ainsi dire plus qu'un seul et la violation de la règle de l'id'âfat est purement formelle. Le sens que l'auteur donne à l'épithète *as'abb* (*déclinant*) après le nom de mois *radjab* est fort intéressant en regard des explications peu convaincantes des dictionnaires arabes, que Lane lui-même reproduit sans com-

(1) Voir C I A, I, n^o 49 et p. 81.

mentaire. Cette épithète, qu'on retrouve à Constantine (n° 13 du recueil Mercier), est inusitée dans l'épigraphie orientale.

La formule de malédiction qui termine ce texte se retrouve, avec diverses variantes, dans un grand nombre de décrets, notamment en Syrie, où ces décrets sont extrêmement fréquents ; pour l'Égypte, voir *CIA*, I, index à *la'ana* et *mal'ân*. La malédiction des anges et de l'humanité toute entière (*al-malâ'ikah wan-nâs adjma'in*) y est souvent associée, comme ici, à celle d'Allâh, et celle-ci est souvent répétée à plusieurs reprises, comme ici également, ainsi dans *CIA*, I, n° 201 (*mal'ân thummâ mal'ân thummâ mal'ân* ; variante fréquente : *mal'ân ibn mal'ân*).

N° 50, p. 83 : Ainsi qu'on l'a vu plus haut, cette épigraphe est la seule où un dey d'Alger se souvienne du sultan ottoman et nous avons montré, dans cet oubli volontaire du suzerain déchu, la preuve de l'indépendance d'Alger sous le régime des deys. En relevant cette exception, l'auteur en fait ressortir le côté piquant, puisque le dey 'Alî Chaouch venait précisément de relâcher les liens qui le rattachaient à la Porte, et il voudrait voir ici dans la mention du sultan Ah'mad III un hommage rendu aux mérites personnels de ce souverain. Il nous semble qu'on peut, en allant plus loin, saisir un rapport direct entre la mention du sultan et l'acte d'indépendance du dey, acte qui se traduit par le renvoi sans forme du pacha délégué de Constantinople. Soit que le bey ait désiré simplement adoucir l'effet de sa brutale incartade, soit qu'il ait voulu, pour se substituer en quelque sorte au représentant de la Porte, faire hommage au sultan pour la forme, il est permis de voir ici, dans la mention d'Ah'mad, plus qu'une simple coïncidence, un acte politique intentionnel et réfléchi.

N° 51, p. 83 : En épigraphie, du moins en Orient, l'épithète *mubâarak* s'applique indifféremment à des constructions religieuses, civiles ou militaires, ainsi qu'à des objets mobiliers de tout genre. Il suffit, pour s'en convaincre, de parcourir la liste suivante des termes auxquels cette épithète est associée dans les inscriptions du Caire : *bâb*, *burdj*, *d'arîh'*, *dikkah*, *djâmi'*, *h'is'n*, *h'aud'*, *'imârah*, *khân*, *khandaq*, *kursî*, *machhad*, *ma'dhanah*, *madfan*, *madrasah*, *makân*, *maktab*, *manâr*, *maq'ad*, *maqâm*, *ma'rûf* (œuvre pie), *masdjid*, *mih'râb*, *minbar*, *mis'h'af* (Coran), *qabr*, *qanât'ir* (pont), *qal'ah*, *qubbah*, *ribât'*, *sabîl*, *sâr*, *tannûr* (lustre), *turbah*, *wakâlah* (okelle). Si *mubâarak* est associé plus souvent à des termes d'édifices religieux, c'est parce que ceux-ci sont plus fréquents ; ainsi la présence de cette épithète dans le texte du n° 51 n'infirme nullement l'hypothèse de M. Colin, qui suppose que le mot *binâ'* désigne ici un palais ou une maison.

N° 58, pp. 93 et 94 : L'auteur a traduit très correctement l'épithète *marh'ûmah* au précatif, par les mots à qui Dieu fasse miséricorde ; en effet,

cette épithète dérive de l'eulogie *rah'imahá Alláh*, comme on l'a dit plus haut de *mans'úr* et de *mah'rús*, et tel est le cas aussi des épithètes suivantes *mas'ûnah* et *magfûrah*, répondant aux eulogies *s'âna Alláh h'idjâbahá* (CIA. I, n° 371), et *gafara Alláh lahá*. Quant à l'épithète dernière, *maknûnah*, elle est certainement dans le même cas, bien que nous ne puissions citer d'eulogie correspondante. Mais nous ne saurions souscrire à l'opinion de Devoulx, qui pense que les épithètes *mas'ûnah* et *maknûnah* ne s'adressent qu'à des vierges. Dans l'exemple cité plus haut, l'eulogie correspondant à *mas'ûnah* s'applique à une femme de sultan et dans d'autres inscriptions cairottes, les épithètes *mas'ûnah* et *maknûnah* désignent aussi des princesses mariées (1). La première figure souvent dans le protocole des princesses égyptiennes sous les Mamlouks et les exemples donnés dans les manuels de diplomatie égyptiens concernent presque tous, peut-être même tous et à l'exclusion des jeunes filles, des princesses mariées (2). Ces épithètes font donc allusion, non à la virginité des titulaires, qu'il eût été malséant de suspecter chez des jeunes filles de haute naissance, mais à leur fidélité conjugale ou mieux encore, à la noblesse morale de leurs sentiments. Cette interprétation s'applique aussi à l'Algérie, puisque le recueil de M. Colin renferme deux inscriptions où les épithètes *mas'ûnah* et *muh's'anah*, celle-ci dérivée d'une eulogie analogue, s'adressent de toute évidence à des femmes mariées (n°s 120, 154). Tel est probablement aussi le cas de la princesse ziyanide 'Ayichah, dont l'épithète à Tlemcen, il est vrai, ne fournit aucune preuve directe ni pour ni contre, puisque le titre *h'urrah*, par lequel elle est désignée, paraît s'appliquer à des jeunes filles aussi bien qu'à des femmes mariées (3). Brosselard n'est pas tombé dans la même erreur que Devoulx, mais sa vive imagination, doublée d'un enthousiasme très naturel pour l'épigraphie ziyanide, qui doit tant à ses recherches, lui fait trouver cette « épithète touchante. *Perle rare*, Aïcha fut comme le dernier fleuron de la couronne des Beni-Zeïyan. » Si Brosselard avait connu la titulature orientale, il aurait accordé que *durrah maknûnah*, loin d'être ici une expression poétique, n'est qu'un titre protocolaire élégant, il est vrai, mais à tout prendre assez banal; son erreur est d'autant plus excusable que le protocole des Ziyanides semble loin d'être aussi minutieusement réglé que celui de leurs contemporains les Mamlouks.

Quant au nom propre de la défunte, nous le lirions plutôt Ruqayyah, avec redoublement de l'y et sans l'article, car c'est ainsi que s'écrit le

(1) Voir CIA, I, n°s 165, 184, 221, 229, 372.

(2) Voir notamment le *Diwân al-inchâ'*, Paris, 4439, f° 175 r°.

(3) Voir Brosselard, *Tombeaux des Beni-Zeïyan*, n° 26, p. 133 et *passim*.

nom féminin très fréquent porté par une des filles du Prophète (1). L'a dans أرفية serait donc un alif prosthétique, de même que dans أشعبان pour شعبان (n° 52), et non une corruption de l'article comme أرايس pour الرئيس (n° 6).

N° 59 : Sur un autre cas de rime entre *qâhîrah* et *bâhîrah*, voir *CIA*, I, n° 49.

N° 61 : Les eulogies terminées par les mots *mâ châ'* rimant avec *pâchâ* sont très fréquentes en Orient à l'époque ottomane.

N° 64 : Les deux dernières eulogies sont aussi très fréquentes en Orient, dès avant l'époque ottomane ; voir *CIA*, I, index à *askana*, *qaddasa* et les autres mots.

N° 68, p. 106 : Quelle que soit la provenance de cette inscription, l'épithète *mubârah* ne prouve pas qu'il ne s'agisse point d'une fontaine ; voir plus haut, p. 178.

N° 70 : Il y a dans ce texte, entre *khazâ'in* (l. 2) et *makhzan* (l. 3), un de ces jeux de mots dont l'épigraphie cairote offre de nombreux exemples ; voir *CIA*, I, n°s 33, 45, 66, 158, 459, etc.

N° 124 : L'auteur aurait pu résumer, d'après Devoulx, l'intérêt de cette inscription pour la chronologie des beys de Titeri, dont l'épigraphie d'Alger s'occupe assez peu (n°s 124 et 153).

N° 135, p. 192 : Le nom du fondateur figurant en toutes lettres au premier vers, est-ce par inadvertance que l'auteur dit ici : « Il est étonnant que le nom du fondateur ait été passé sous silence ? ».

N° 154, p. 222 : Ainsi que l'observe M. Colin, cette épigraphe est la seule du recueil qui mentionne une femme à propos de la fondation d'un monument. L'explication à donner de ce fait est qu'elle y prit probablement part, à un titre quelconque, peut-être en contribuant aux frais, bien que le texte ne fournisse aucun indice à cet égard. En Orient, les femmes figurent souvent comme seules fondatrices ; pour l'époque ottomane, voir *CIA*, I, n°s 229, 422.

N°s 155 et 157, p. 229 : Le nom de Bordj mâ-bîn rappelle celui de certaines rues au Caire, telles que le Bain al-gas'rain.

Le volume se termine par un index des noms auquel il eût été bien utile de joindre un index des titres, des termes de construction et des autres mots techniques figurant dans les épigraphes.

Le recueil des inscriptions de Constantine comprend 66 épigraphes dont 22, soit un tiers, étaient restées inédites. En ce qui concerne les

(1) Non seulement dans la littérature et dans l'épigraphie orientale (*CIA*, I, n° 44), mais aussi dans l'épigraphie algérienne ; voir Brosselard, *op. cit.*, n° 12.

autres; M. Mercier a mis à profit les travaux de ses devanciers, notamment ceux de Cherbonneau, mais pour tous les textes qu'il a pu retrouver, c'est-à-dire environ la moitié de ceux qui figurent dans le recueil de Cherbonneau, son travail est entièrement original et comme M. Colin, il apporte mainte rectification aux lectures antérieures.

Au point de vue *géographique*, ces inscriptions se répartissent ainsi : Constantine 57, Bougie 1, Oulad Aouat 1, Bône 4, Sidi Okba 1, Tougourt 2. Dans sa préface, M. Mercier prend soin de nous prévenir qu'il n'a pas épuisé le département et il signale Bougie comme un point désigné pour des recherches futures; il eût été intéressant d'avoir, à ce sujet, quelques indications plus détaillées et de savoir si d'autres localités renfermant des restes de l'époque arabo-berbère, comme Tebessa ou la Kalaa, cette autre capitale hammadite dont le regretté Blanchet et, plus récemment, MM. Saladin et Robert ont décrit les ruines, ont été explorées pour l'épigraphie (1).

Au point de vue *linguistique*, on notera qu'à l'inverse d'Alger tous les textes de Constantine sont en langue arabe. Ce fait a frappé M. Mercier, qui l'explique par le petit nombre de familles turques établies dans la ville et leur rapide assimilation à la langue et aux mœurs indigènes. Cette explication paraît d'autant plus plausible que le beylik de Constantine, simple dépendance administrative d'Alger, n'a probablement pas pu créer, comme cette dernière ville, un centre résistant de mœurs et d'institutions turques. Peut-être est-il permis d'invoquer une autre cause, moins apparente et plus profonde, à cette forte survivance de la langue arabe. Au moyen âge, notamment à l'époque hafside, Constantine fut une capitale souvent indépendante et un centre de culture bien plus important qu'Alger. Ainsi s'expliquerait-on que Constantine eût conservé, avec des traditions littéraires plus solides, une plus grande force de résistance contre l'invasion d'un élément ethnique inférieur sous le double rapport social et littéraire; aussi bien, l'histoire montre que la conquête ottomane eut plus de peine à s'installer à Constantine qu'à Alger (2).

Au point de vue *historique*, le recueil de M. Mercier, comme celui de

(1) Dans un très intéressant mémoire paru depuis le livre de M. Mercier, *La Kalaa et Tihamamine*, Constantine, 1903, pp. 5 et 22, M. Robert, qui a exploré à fond les ruines de ces deux villes hammadites, dit positivement qu'il n'y a trouvé aucune inscription; la question est donc tranchée en ce qui concerne ces localités. Mais il eût été intéressant de voir figurer dans le recueil de Constantine les douze épitaphes recueillies par Blanchet au cours des fouilles qu'il fit à la Kalaa en 1897; voir *Revue de la Société archéologique de Constantine*, 1898.

(2) Voir E. Mercier, *op. cit.*, III, premiers chapitres.

M. Colin, révèle une étonnante pauvreté d'épigraphes anciennes, fait constaté déjà par Cherbonneau dans son mémoire sur les inscriptions arabes de la province de Constantine. Dans cette ville d'ancienne culture, qui joue un rôle dès l'époque fatimite, qui fut plus tard, sous les Hafsides, une rivale de Tunis et de Bougie et qui renfermait plusieurs tombes royales, on ne trouve aujourd'hui, en fait d'inscriptions pré-ottomanes, que trois épitaphes dont une seule se rapporte à un personnage connu de l'histoire locale ; un petit nombre d'autres inscriptions, pour la plupart des épitaphes peu importantes, que M. Mercier reproduit d'après Cherbonneau, ont disparu depuis. Parmi les inscriptions disparues, il faut signaler cependant les n^{os} 9 et 10, au nom de deux princes hafsides au XIV^e siècle ; mais la valeur de ces textes est bien réduite par le fait que les copies qui nous en sont conservées ont été faites par des indigènes, la première avant le travail de Cherbonneau, la deuxième dès avant la conquête française, en sorte qu'elles n'ont jamais été contrôlées par un savant européen.

Comme les précédentes, les inscriptions de l'époque ottomane sont pour la plupart des épitaphes (*d'arâh'*, *qabr*, plus rarement *rams*, *lah'd*, *madfan*, *machhad*). Après les tombeaux viennent quelques édifices religieux, mosquées, chapelles et écoles (*masdjid*, *zâwiyâh*, *maqâm*, *bait*, *madrasah*), avec deux chaires (*minbar*, n^{os} 39 et 66) ; on remarquera l'absence complète du terme *djâmi'*. Plus rares encore sont les bâtiments civils, des maisons (*dâr*, *binâ'*) et un palais de justice (n^o 43) désigné par les mots *îwân* et *qas'r*, dont la valeur est poétique plutôt que technique. Quant aux constructions militaires, si fréquentes à Alger, elles ne jouent aucun rôle dans l'épigraphie de Constantine ; seules deux inscriptions de Bône se rapportent à la Kasba (*h'is'n*, n^o 60) et à une porte (*bâb*, n^o 62) de cette ville.

Si l'on ajoute que les inscriptions de Constantine ne donnent aucun détail précis, à part quelques dates, sur les monuments dont elles proviennent, et que ceux-ci n'offrent pas une très grande originalité, on conviendra que la valeur archéologique de cette épigraphie est assez restreinte, plus encore qu'à Alger, où du moins les constructions militaires jouent un rôle important. Aucune inscription de Constantine enfin ne donne un nom d'architecte ; seules, les épigraphes de Bône font une heureuse exception à cette règle.

Les titulaires sont pour la plupart des membres des familles indigènes, des savants remplissant des fonctions religieuses et judiciaires et des saints connus de l'histoire locale ; les beys et les autres représentants du pouvoir politique ne viennent qu'en deuxième rang. Ce fait, rapproché de l'absence d'inscriptions militaires et d'épigraphes turques, vient à l'appui de ce que nous avons dit plus haut sur la faible pénétration du régime ottoman.

Tous ces textes sont extrêmement sobres de renseignements sur les personnes et sur la vie politique et sociale à Constantine. La titulature est réduite à quelques termes courants. Un seul titre califien, *amîr al-mu'minîn*, est donné au Hafside (1) Abû I-'Abbâs Ah'mad (n° 10, copie douteuse), dont le fils, Abû Ish'âq Ibrâhîm, est appelé *maulânâ*, titre donné plus tard à un saint (n° 11), à un bey (n° 49) et à un pacha (n° 60). Comme à Alger, le titre *amîr* passe des anciens représentants du pouvoir (Hafside, n° 10), aux beys (nos 28, 29, 42); à Touggourt, il est porté, au début du xix^e siècle, par un petit souverain local (n° 65). Les savants, juristes et professeurs, les prêtres et les saints sont appelés *sayyid*, *qâdî*, *mudarris*, *chaikh*, *imâm*, *khat'ib*. Deux des principales charges religieuses que la famille al-Afgûn, protégée par les Turcs, sut arracher à la famille 'Abd al-Mu'min, dépositaire des traditions hafside et de l'autonomie indigène, celles du *chaikh al-islâm* et du chef de la caravane, sont désignées par les titres *chaikh machâ'ikh al-islâm* (n° 13), *chaikh al-muslimîn* (n° 18), *chaikh al-islâm* (n° 26) et *amîr rakb al-muslimîn* (n° 26). A la première de ces fonctions se rattache le titre honorifique *khâdim al-h'aramain ach-charîfain*, titre porté jadis sous une forme presque identique (*khâdim* au lieu de *khâdim*) par les Mamlouks d'Égypte en qualité de protecteurs des villes saintes (2). Dans la catégorie féminine indigène, signalons une pauvre folle appelée maraboute (*murâbit'ah*, n° 53), trait caractéristique de l'Afrique mineure, et les mots *ummat Allâh*, s'adressant à plusieurs défunt(e)s (nos 44, 52 à 54), notamment à deux mères de famille, contrairement à l'opinion de Brosselard, qui croyait que cette expression et ses variantes avaient pour but de tenir lieu de nom propre aux nouveaux-nés avant leur baptême (3).

(1) On sait que les Hafside, en qualité de successeurs des Almohades, portaient les titres califiens, notamment celui d'*amîr al-mu'minîn*, que porte Abû I-'Abbâs Ah'mad sur les monnaies de son fils Abû Fâris 'Abd al-'Aziz et dans les traités vénitiens; voir les recueils numismatiques et de Mas-Latrie, *Traité de paix et de commerce*, II, pp. 71, 232, 244, 345; Amari, *I diplomi arabi*, pp. 115, 121, 138, 152, etc.

(2) Voir *C I A*, I, pp. 127, 413 et suiv. et index à *khâdim*.

(3) Voir Brosselard, *Tombeaux des Beni-Zeïyan*, pp. 120 et 142, nos 24 et 30. L'absence supposée d'un nom propre dans ces deux épitaphes ne prouverait rien en faveur de l'opinion de Brosselard, car l'omission du nom propre n'est pas rare dans l'épigraphie féminine. D'ailleurs, l'auteur aurait pu remarquer lui-même qu'au n° 7 de son recueil, la défunte appelée *ummat Allâh* porte le nom propre al-'Aliyah. D'autre part, au n° 12 du même recueil, une mère de famille est appelée *ummat al-h'aqq* sans autre nom propre, ce qui permet de croire que cette expression représente ici le nom propre, de même qu'aux nos 24 et 30, les variantes *ummat al-wâh'id* et *ummat ar-rah'mân*. En effet, tous ces termes figurent

En ce qui concerne le régime ottoman, le titre le plus fréquent est naturellement celui de bey (écrit *bak* et plus souvent *bay*). Les fonctionnaires sont plusieurs *khôdja*, un *qâ'id ad-dâr* (n° 48), charge importante du beylik de Constantine, un *sâh'ib bait al-mâl* (Bougie, n° 58), un *khalîfah* (n° 50), enfin un *agâ* fonctionnant comme *nâz'ir al-l'ubûs*, c'est-à-dire alliant à un grade turc une charge religieuse. Le pacha d'Alger figure une fois sous ce titre, mais à Bône (n° 60), et l'on trouve un janissaire appelé *yenitchari* (n° 33), alors que ce terme est inconnu dans l'épigraphie d'Alger, bien que la milice y joue un rôle plus important. Parmi les eulogies enfin, relevons *barada Allâh d'arîl'ahu*, qu'*Allâh* rafraichisse sa tombe (n°s 2 et 7). Cette formule funéraire, inconnue en Orient et à Alger même, est fréquente dans les épitaphes ziyanides de Tlemcen (1).

Les sept inscriptions provenant de la province appartiennent toutes à l'époque ottomane et ne mentionnent que des personnages plus ou moins connus de l'histoire locale, à l'exception du n° 64. Gravée sur la porte d'un petit mausolée attenant à la mosquée de Sidi 'Uqbah, dans l'oasis où le conquérant de l'Afrique a trouvé la mort et le tombeau et à laquelle il a laissé son nom, cette épigraphe est la plus ancienne du recueil et l'une des plus vieilles de l'Algérie (2).

En ce qui concerne la *paléographie*, on nous permettra d'exprimer le même regret qu'à propos du recueil d'Alger. L'auteur a reproduit trois dessins des inscriptions de Bône, dus à la main d'un indigène intelligent et cultivé; malgré le soin qu'ils trahissent, ces dessins à main levée ne sauraient remplacer tout-à-fait des photographies directes. Il est vrai que le recueil de Constantine, pas plus que celui d'Alger, ne pouvait fournir à lui seul la matière d'un manuel de paléographie régionale. Les épigraphes anciennes y sont trop clairsemées et l'on n'y compte que trois coufiques, dont une en décoratif de basse époque (n° 14); d'ailleurs, ce texte ayant disparu depuis le travail de Cherbonneau, l'auteur ne pouvait en donner la reproduction. En revanche, les deux coufiques anciennes sont intéressantes à deux points de vue différents. Celle de

souvent comme nom propre, par exemple dans l'index de Tabari, éd. de Goeje. En résumé, ils fonctionnent tantôt comme nom propre, tantôt comme épithète et surnom. C'est ainsi que 'Abd Allâh fonctionne tantôt comme nom propre, tantôt comme titre honorifique, ces deux formes pouvant se rencontrer dans une même inscription, par exemple à la Mosquée d'Omar, à Jérusalem, où le calife Ma'mûn, qui portait ce nom propre, est appelé 'Abd Allâh 'Abdallâh, c'est-à-dire « le serviteur d'Allâh 'Abdallâh »; voir mes *Inscriptions arabes de Syrie*, p. 9.

(1) Voir Brosselard, *op. cit.*, n°s 1, 2, 9 et 26.

(2) Sur la valeur paléographique de ce texte, voir un peu plus loin.

Sidi 'Uqbah (n° 64) passe généralement pour la plus ancienne de l'Algérie. M. Basset serait tenté de la croire plus récente que celle de Nédromah, qui remonte aux environs de l'année 1080 (1) ; si tel est le cas, elle n'occupe que le troisième rang, puisque la chaire de la grande mosquée d'Alger est datée de l'année 1018 (recueil Colin, n° 1). Un fac simile de ce petit texte eût été d'autant plus intéressant qu'en l'absence de toute date, les caractères paléographiques sont les seuls qui permettraient de lui assigner à peu près sa place dans l'histoire.

Quant à l'autre coufique, c'est-à-dire l'épithaphe de Sidi 'Ali ben Makhlûf (n° 1), il est regrettable qu'elle soit couverte d'une épaisse couche de chaux qui rend les caractères illisibles et qu'il serait sans doute facile d'enlever pour permettre un estampage ; en effet, ce texte occupe une place importante dans l'histoire générale de la paléographie et voici pourquoi. Parmi les observations que l'épigraphie comparée fournit à la paléographie générale, nous avons signalé deux phénomènes successifs évoluant dans deux directions opposées : au IV^e siècle de l'hégire, le caractère dit carmatique ou coufique fleuri, né quelque part en Afrique, pénètre en Égypte avec les Fatimites et se répand à leur suite en Syrie, puis en Mésopotamie. Au VI^e siècle, le caractère dit arrondi ou naskhi, né quelque part en Orient, pénètre en Syrie avec les Atâbeks, en Égypte avec les Ayoubites. En étudiant ce double courant sur les inscriptions de l'Égypte et de l'Asie antérieure, nous avons conclu, de la comparaison d'une série de jalons datés, que tout en progressant dans une direction opposée, le premier, de l'ouest à l'est, le second, de l'est à l'ouest, ces courants y offrent ce caractère commun de suivre deux grands mouvements politiques : le premier, l'invasion fatimite, le second, le choc en retour parti de Bagdad sous la pression des Seldjoucides et de leurs grands feudataires (?).

Tel est du moins l'aspect qu'offre ce double courant vu de l'Égypte ou de la Syrie. Mais si l'on s'élève plus haut pour embrasser tout l'horizon de l'épigraphie arabe, la direction des deux courants n'est plus uniformément opposée. En effet, le courant carmatique prend naissance, non dans l'extrême Ouest musulman, mais dans le berceau des Fatimites, c'est-à-dire en Tunisie vers le second quart du IV^e siècle de l'hégire, s'il est permis de préciser une évolution qui porte sur le style, plutôt que sur le type des caractères, et qui fut très graduelle. Dès lors, il rayonne de la Tunisie, au nord vers la Sicile, où il pénètre à peu près en même temps qu'en Égypte, autant qu'on en peut juger à distance par les docu-

(1) Voir Basset, *Nédromah et les Traras*, p. 22.

(2) Voir *CIA*, I, pp. 75, 85, 86, 639, 646 et *passim* ; *Notes d'archéologie arabe*, I, pp. 112 et suiv. ; *Inscriptions arabes de Syrie*, pp. 34 et suiv., etc.

ments trop clairsemés de cette époque, tandis que l'Espagne, à l'abri de l'invasion fatimite, devait rester, près d'un siècle encore, attachée aux anciennes traditions (1). Quant au Magreb extrême, l'inscription de Nédromah est venue confirmer ce même retard dans l'apparition du nouveau style, qu'il était déjà possible d'entrevoir sur les monnaies almoravides, restées plus fidèles au vieux style. Grâce à l'excellente planche publiée par M. Basset, il est aisé de constater, après M. Marçais, que le style de cette épigraphe retarde beaucoup sur celui de ses contemporaines de Tunisie, de Sicile et d'Égypte (2). Mais l'épigraphie de Constantine n'apportant aucun nouveau témoignage au problème carmatique, il suffit d'en avoir indiqué les principaux éléments, qui feront mieux comprendre le problème arrondi, si l'on nous permet cette expression.

Les principaux points de repère qui nous avaient permis, jusqu'ici, de de fixer la marche du second courant sont les suivants : il paraît à Alep vers 540, à Damas vers 550, au Caire vers 570. A supposer que ce mouvement se soit propagé vers l'ouest avec la même vitesse, il devait atteindre l'Algérie vers la fin du VI^e siècle de l'hégire ; or, c'est précisément ce que montre le recueil de Constantine, où le n° 1, daté de 586 (1191), est encore en coufique, tandis que le n° 2, daté de 598 (1201), est en arrondi. Cette dernière épigraphe a disparu depuis que Cherbonneau l'a publiée et il faut renoncer à en étudier les caractères. Mais un fac-simile de la première eût été d'autant plus intéressant que les éléments nous manquent encore pour déterminer la propagation du nouveau caractère immédiatement à l'est et à l'ouest de Constantine. Du moins n'avons-nous trouvé jusqu'ici, dans les inscriptions publiées de Gafsa, de Sfax, de Sousse, de Mahdiyyah, de Kairouan et de Tunis, aucun document précis pour l'époque dont nous parlons, les seuls bons dessins publiés à

(1) Voir, notamment, les planches publiées dans Houdas et Basset, *Épigraphie tunisienne* ; Amari, *Le epigrafi arabiche di Sicilia*, et les ouvrages vieillis, mais encore précieux comme recueils documentaires, de Gregorio et de Lanci ; Amador de los Rios, *Inscripciones arabes de Cordoba*, et du même, *Inscripciones arabes de Sevilla*, ainsi que tous les recueils numismatiques, parmi lesquels il suffit de citer Lavoix, *Catalogue des monnaies musulmanes de la Bibliothèque Nationale, Espagne et Afrique* ; Lane-Poole, *Catalogue of Oriental coins in the British Museum*, II et V, et Codera y Zaidin, *Numismatica arabigo-espanola*. Pour l'Égypte, on possède les innombrables stèles coufiques des cimetières du Vieux-Caire et d'Assouan, dont un petit nombre seulement ont été publiées jusqu'ici par Lanci, Wright, MM. Casanova, Salmon et d'autres auteurs et dont l'ensemble forme un inépuisable manuel de paléographie ; voir aussi quelques planches dans *CIA* et *Inscriptions arabes de Syrie*.

(2) Voir Basset, *loc. cit.* ; Marçais, *Les monuments arabes de Tlemcen*, p. 88.

ce jour, ceux de MM. Houdas et Basset, concernant tous des épigraphes plus anciennes. Quant à l'épigraphie d'Alger, elle saute d'une coufique de l'an 512 (Colin n° 2) à une arrondie de l'an 715 (Colin n° 3) et nous laisse dans la même incertitude. Il faut donc poursuivre notre marche à l'ouest, jusqu'à Tlemcen, où, grâce à M. Marçais, nous retrouvons un terrain solide. Ici, le carmatique se maintient beaucoup plus tard qu'en Orient dans certaines inscriptions historiques, notamment au mihrâb de Sidi Bel H'asan en 1296, en un style très fleuri, il est vrai, mais sans rapport avec le type arrondi. Toutefois, cette observation, qui tend à confirmer la marche lente et progressive de ce type vers l'ouest, vient se heurter à un fait précis et bien inattendu : l'inscription du tambour de la coupole sur le mihrâb de la grande mosquée, datée de 530, est en arrondi ; le dessin publié par M. Marçais, qui reproduit la date même de ce texte, ne laisse aucun doute à cet égard. Il ne s'agit pas ici d'un type bâtard mi-coufique et mi-arrondi, comme celui de l'épigraphie de la maqs'ûrah de cette même mosquée, datée de 533, mais d'un caractère parfaitement formé, prototype de l'arrondi dit andalous, qui va fleurir sous les Ziyânides, et sans aucune parenté avec le carmatique (1). Ainsi, cet arrondi, qui présente une grande analogie avec celui de Nûr ad-dîn et de Saladin, se montre à l'autre bout de la Méditerranée, au moins dix ans avant lui. L'inscription de Tlemcen resterait une énigme si l'arrondi n'apparaissait à la même époque sur les monnaies almohades, d'abord au Maroc, puis en Espagne, alors que le coufique se maintient chez les successeurs almoravides et les rois de Murcie jusque vers l'année 570. Bien que l'arrondi se montre, à l'état sporadique, sur quelques monnaies almoravides, il semble permis de rattacher la diffusion du nouveau caractère, en Afrique mineure et en Espagne, aux brillantes conquêtes de 'Abd al-Mu'min, comme nous avons rattaché sa marche en Orient à celles de Saladin ; ce parallèle est d'autant plus tentant que les deux réformateurs politiques et religieux accusent, aux deux bouts de la Méditerranée, de frappantes analogies. Dès lors, une question se pose : existe-t-il un rapport entre ces deux foyers du nouveau type, séparés par une large zone carmatique ? Supposons qu'il existe, car on a peine à croire à une coïncidence fortuite, sur quelle voie faut-il en chercher la trace ? Puisque l'Égypte fatimite et la Tunisie, restée peut-être fidèle aux traditions zirides, barraient la voie de terre, faut-il chercher un courant maritime entre Alexandrie et Gibraltar et ce courant, dans quel sens a-t-il marché ? La priorité du Magreb, qui paraît ressortir des dates indiquées tout à l'heure, trahirait

(1) Voir Marçais, *op. cit.*, pp. 91, 140 et suiv., fig. 7, 8 et 24 ; *Six inscriptions arabes de Tlemcen*, n° 6.

un mouvement de l'est à l'ouest et cette conclusion semblerait confirmée par certains indices tirés d'inscriptions mésopotamiennes, recueillies tout récemment et qui montrent le carmatique, dans le Diyâr-Bakr, jusqu'à la fin du VI^e siècle de l'hégire. Dès lors, il faudrait retourner la théorie du mouvement de l'est à l'ouest et supposer un courant propagé du Magreb en Syrie, d'où il aurait continué d'une part vers l'est en Mésopotamie, d'autre part au sud en Égypte, avec retour à l'ouest par la Tunisie jusqu'à Constantine ; ainsi s'expliquerait ce fait bizarre, au premier abord, du nouveau caractère établi à Tlemcen soixante-dix ans avant d'apparaître à Constantine. Mais nos documents sont encore beaucoup trop clairsemés pour résoudre un problème posé en des termes aussi généraux, et nous ne nous y sommes attardé que pour bien montrer l'importance que peut prendre, à un moment donné, le texte en apparence le plus insignifiant. Si nous osions nous résumer sous une forme familière, nous dirions donc aux épigraphistes : Des fac-simile, encore des fac-simile ! Car il en faut non seulement un grand nombre, mais il en faut beaucoup dans chaque catégorie d'épigraphes, le style n'évoluant pas, par exemple, dans les épitaphes comme dans les inscriptions monumentales. Quant à la critique des textes, le recueil de Constantine ne soulève guère de difficultés, à part un petit nombre de chronogrammes inusités qu'il eût valu la peine de reproduire.

Les excellents recueils de MM. Colin et Mercier, rapprochés des documents publiés jusqu'ici sur la Tunisie, Tlemcen et le Maroc, permettent de formuler, dès aujourd'hui, quelques observations générales sur l'épigraphie de l'Afrique mineure comparée à celle de l'Islam oriental. Le fait principal qui s'en dégage est la pauvreté relative de l'épigraphie occidentale. A part quelques centres privilégiés, tels que Tlemcen, Kairouan, peut-être Tunis, le Magreb ne saurait, sous ce rapport, soutenir la comparaison avec l'Égypte et l'Asie antérieure. Le Maroc lui-même, bien qu'à peine exploré, ne paraît pas nous réserver de très nombreuses surprises ; tel est l'avis de M. E. Doutté, qui vient d'en parcourir quelques parties à la recherche de documents historiques de tout genre et qui signale ce fait significatif de l'absence de toute épigraphe dans la célèbre mosquée d'Ibn Tûmart à Tin Mèl (1).

A quelle cause attribuer ce phénomène ? Il est permis d'invoquer l'état du Magreb au moyen âge, les ruines accumulées par des luttes perpétuelles et d'incessants changements de dynastie. Mais ces révolutions ne sont pas le propre de l'Islam occidental, car l'Orient les a connues de tout

(1) Voir Doutté, *Mission au Maroc*, dans *Journal Asiatique*, 9^e série, XIX, pp. 153 et suiv. ; cf. une note plus bas.

temps. Bien plus, les invasions mongoles, qui l'ont couvert de ruines à plusieurs reprises, ont été épargnées à l'Afrique et tandis que les hordes barbares de Gengis-khan, d'Houlagou et de Tamerlan devaient être d'autant plus portées à détruire les monuments musulmans qu'elles étaient hostiles, au début du moins, à la religion de Mahomet, toutes les invasions arabo-berbères qui ont couvert l'Afrique de leurs vagues successives se sont faites au nom de l'Islam.

Il est donc permis, sans abuser des généralisations, d'appliquer à l'épigraphie, qui n'est, au point de vue technique et formel, qu'une branche des arts du dessin, les géniales théories d'Ibn Khaldûn sur l'infériorité des races nomades en général, des Arabes et des Berbères en particulier, dans le domaine des arts, théories que l'archéologie moderne a confirmées (1). Alors que l'Orient, de l'Égypte aux Indes, fut le berceau d'une série d'écoles artistiques originales, l'Afrique mineure n'offre nulle part la trace d'une grande architecture autochtone pré-romaine. Ce contraste reparait à l'époque romaine, sous les dehors uniformes de la civilisation latine. En Afrique, l'art n'est alors qu'une importation romaine sur un sol presque vierge, à part quelques points de la côte où la culture phénicienne a laissé des traces plus profondes (2). En Orient, la puissance artistique est telle que Rome, loin d'y exporter son art officiel, en importe non seulement l'art grec propre, mais l'art hellénique tout entier, c'est-à-dire un art infiniment varié, tout imbu d'éléments indigènes. Ces faits, entrevus jadis par quelques précurseurs et mis en lumière par les travaux récents de M. Strzygowski et d'une jeune école, domineront de plus en plus l'archéologie classique, à mesure que les trésors de l'Orient se dévoileront à nos regards. Plus tard, c'est encore le même phénomène, quand le nom arabe a remplacé le nom romain. L'art arabe n'existe pas, à proprement parler, mais s'il existe quelque part en dehors de l'Arabie, il faudrait le chercher en Afrique, où l'architecture musulmane est à la fois la plus simple et la moins mélangée d'anciens éléments autochtones. En Orient, l'architecture a subi, comme à l'époque romaine, des influences indigènes si puissantes et si diverses que l'art musulman n'y est qu'un art indigène, adapté à l'Islam et reflorissant toujours au sein de ces races admirablement douées.

Ainsi de l'épigraphie, qui est l'art de tailler dans les matériaux les plus divers des documents écrits (3). L'épigraphie musulmane, modeste

(1) Voir Ibn Khaldûn, *Prolegomènes*, trad. de Slane, II, p. 363 et *passim*.

(2) Voir Cagnat, *L'Algérie romaine*, dans l'*Histoire de l'Algérie par ses monuments*.

(3) A l'appui de ces vues appliquées à l'épigraphie, on pourrait rappeler que l'Arabie propre a fourni jusqu'ici fort peu d'inscriptions musulmanes,

héritière des splendides épigraphies antiques de l'Égypte, de la Syrie de l'Asie mineure, de la Mésopotamie, de la Perse et de l'Inde, a refléuri partout durant le moyen âge; de là les innombrables inscriptions qui couvraient et qui couvrent encore en partie, malgré tant de ruines, les monuments du Caire, de Jérusalem, de Damas, d'Alep, de Konieh et des villes d'Asie mineure, d'Amîd, de Mossoul, de Bagdad, de Tauriz, d'Ispahan, de Samarkande et de Dehli, pour ne nommer que quelques fleurons de cette royale couronne. Elles ne se bornent pas à les revêtir, elles les décorent et font partie de leur vivant organisme. Cet amour de la pierre écrite va si loin qu'en un pays comme la Syrie, où la pierre fournit les seuls matériaux de construction, il envahit les plus petits centres, ceux-là même où l'art a perdu ses droits, et couvre encore les murs d'épigraphes plus grossières, qui restent du moins de précieux documents d'histoire. A cette hauteur, l'épigraphie arabe, naguère si négligée, apparaît comme un des plus brillants produits du génie de l'Islam ressuscitant les anciennes traditions indigènes et couvrant de ses rameaux diversement épanouis l'aire immense comprise entre la Chine et l'Atlantique, l'Afrique centrale et le Thibet.

Pour préparer le *Corpus* qui réunira définitivement ces matériaux, il est indispensable d'en recueillir les éléments feuille par feuille, puis volume par volume. En collaborant à ce travail de longue patience, MM. Colin et Mercier se sont acquis des titres précieux à notre reconnaissance. Quand M. Marçais aura fait paraître le recueil des inscriptions du département d'Oran, pour lequel il est si bien préparé par ses beaux travaux sur les monuments et les inscriptions de Tlemcen, le *Corpus* de l'Algérie propre sera complet. Lorsqu'enfin les inscriptions de la Tunisie seront codifiées et que le Maroc aura livré ses secrets, les documents

que la plupart des édifices conservés à la Mecque et portant peut-être encore des inscriptions sont l'œuvre des dynasties turques, notamment des Mamlouks d'Égypte, que les inscriptions très rares des Omayyades en Syrie sont beaucoup plus sobres que celles des époques suivantes, et tant d'observations du même ordre. En ce qui concerne les Berbères, on pourrait citer ici l'anecdote de Yagmorâsen refusant de laisser inscrire son nom sur les minarets qu'il avait fait bâtir à Agâdir et à Tagrârt; Yah'yâ ibn Khaldûn, cité par Bargès, dans *Complément de l'Histoire des Beni-Zeïyan*, p. 4, et dans *Histoire des Beni Zeïyan*, introduction, p. XXXVII; Tanasi, trad. Bargès, *ibidem*, p. 22; Marçais, *Monuments de Tlemcen*, p. 22. Après cela, l'étonnante pauvreté de l'épigraphie almohade (nous n'en connaissons que l'inscription de Silves en Portugal) n'a plus rien de surprenant, car nous croyons volontiers avec M. Doutté, *loc. cit.*, qu'elle est intentionnelle et fait partie du programme austère de cette secte.

publiés formeront une chaîne ininterrompue depuis l'Espagne jusqu'en Syrie, avec plusieurs prolongements au nord, à l'est et au sud. Alors et seulement alors, il sera permis de songer à ce recueil définitif des épigraphes arabes, qui, pour être nées trop tard, n'ont pas été admises à figurer dans le vénérable *Corpus inscriptionum semiticarum*.

MAX VAN BERCHEM.
